



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2005
Français
Original: anglais/espagnol/français

Soixantième session

Point 45 de l'ordre du jour provisoire*

Culture de paix

Promotion du dialogue entre les religions**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi en application de la résolution 59/23 de l'Assemblée générale, contient les vues d'États Membres et d'entités du système des Nations Unies sur la promotion du dialogue entre les religions.

* A/60/150.

** La parution tardive du présent rapport s'explique par le souci d'y faire figurer les vues du plus grand nombre d'États Membres et d'organisations internationales possible.



I Introduction

1. Dans sa résolution 59/23 du 11 novembre 2004, l'Assemblée générale a affirmé que la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions constituaient des dimensions importantes du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix. Elle a également invité le Secrétaire général à porter la promotion du dialogue entre les religions à l'attention de tous les gouvernements et de toutes les organisations internationales intéressées et de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport à ce sujet, qui comprendrait tous les avis qu'il aurait reçus. En application de cette résolution, le Secrétariat a publié une note verbale datée du 10 février 2005 et adressé une note aux organisations internationales. Les vues exprimées en réponse à ces communications sont résumées ci-après.

2. Le présent rapport donne également suite à la résolution 59/142 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 2004, intitulée « Promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'inclure des informations sur la question dans la documentation qu'il lui présenterait au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix ».

II. Vues des États Membres

A. Argentine

[Original : espagnol]

3. Le Gouvernement argentin a pris des mesures concrètes pour promouvoir le dialogue et la coopération entre les religions. Il s'est entretenu dans tout le pays avec des représentants des diverses confessions et des chefs religieux autochtones afin d'avoir une idée de la vie religieuse des Argentins et de faire connaître et d'expliquer sa politique religieuse. Il a également convoqué les représentants des différentes confessions pour connaître leur opinion et leurs idées sur l'avant-projet de réforme de la loi sur le Registre national des cultes qui a été établi par la Secrétaire du culte et lui sera bientôt présenté pour examen avant d'être soumis à un vote au Congrès. Cet avant-projet envisage la création d'un registre des organisations religieuses tel que ces organisations ne sont pas tenues de s'y inscrire – conformément aux dispositions des conventions internationales – et que celles qui s'y inscriront se verront conférer une personnalité juridique de caractère religieux.

4. Des mesures vont être prises pour transposer dans le droit argentin la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, et le 25 novembre sera proclamé Jour de la liberté religieuse. Par ailleurs, des projets et programmes visant à favoriser le respect de la diversité religieuse et des séminaires de formation consacrés à des questions telles que les forces de sécurité et le service pénitentiaire sont en cours d'élaboration et l'on s'emploie à former les travailleurs sociaux à la diversité religieuse afin qu'ils puissent mieux la comprendre et la respecter. De plus, le Gouvernement a facilité la tenue, le 6 juillet 2004, de la dix-huitième réunion de la commission de liaison entre les catholiques et les juifs.

5. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie a établi et publié un recueil de lois, traités et déclarations traitant de la cohabitation des différentes cultures à l'intention des enseignants, des fonctionnaires, des dirigeants sociaux, des organisations non gouvernementales et des équipes de travail techniques concernées des différentes administrations.

6. Conjointement avec l'Université d'El Salvador et l'Association latino-américaine d'études religieuses, la Secrétaire du culte a accueilli pour la première fois à Buenos Aires, en juillet 2005, un colloque latino-américain sur la religion qui est conçu comme un espace de réflexion destiné à favoriser la tolérance. Dans le même esprit, le Secrétariat national du culte a participé à la Rencontre nationale pour la paix et le dialogue œcuménique et interconfessionnel qui s'est tenue le 17 avril 2005.

7. Un point qui a acquis une grande importance est l'incorporation de la question du dialogue entre les religions dans l'ordre du jour du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Au cours de l'année écoulée, les autorités compétentes des pays membres du MERCOSUR ont tenu des réunions pour échanger des données d'expérience sur la question et se concerter au sujet de leurs critères respectifs, y compris de leur législation. Il convient également de signaler que le Forum de consultation et de concertation politiques a approuvé à l'unanimité la proposition de l'Argentine tendant à organiser deux séminaires pour évaluer la possibilité de créer une instance de coopération et de consultation interconfessionnelle dans le cadre du MERCOSUR. L'Argentine a également proposé d'ouvrir la participation des réunions spécialisées tenues dans le cadre du MERCOSUR à l'Association latino-américaine d'intégration et au Sommet ibéro-américain.

B. Autriche

8. Le Gouvernement autrichien promeut le dialogue entre les religions depuis 20 ans. À l'initiative de l'actuel Ministre autrichien des affaires étrangères, la première Conférence des directeurs de centre islamique et des imams d'Europe s'est tenue à Graz (Autriche) en juin 2003. Dans leur déclaration finale, les participants à cette conférence ont affirmé la compatibilité de l'Islam avec le pluralisme politique et la démocratie, la séparation de l'État et de la religion, le respect des droits de l'homme et l'égalité entre les sexes et ils ont condamné l'extrémisme. Ils ont également décidé de créer un conseil permanent des directeurs de centre islamique et des imams d'Europe dont le secrétariat sera établi à Vienne et sera dirigé par la communauté musulmane d'Autriche. Cette instance permanente promouvra l'idée que le dialogue est le seul moyen de garantir la paix.

9. À l'initiative de la Haute École autrichienne de théologie, des conférences ayant pour but de favoriser les échanges d'idées entre les fidèles des différentes religions sont organisées périodiquement. On signalera en particulier les conférences austro-iraniennes (dont la quatrième se tiendra à Vienne en 2007) et la table ronde christiano-islamique internationale de Vienne, qui a tenu sa troisième session plénière à Vienne en juillet 2004, sur le thème « Pauvreté et injustice : l'ordre social mondial est en crise ».

10. Créée par un ancien archevêque de Vienne dans le cadre du Concile Vatican II en 1964, la Fondation Pro Oriente vise à favoriser et promouvoir l'établissement de liens entre l'Église catholique romaine, l'Église orthodoxe et l'Église orthodoxe

orientale en menant des recherches, en organisant des conférences et colloques (un représentant du judaïsme a participé au plus récent d'entre eux, qui était organisé sur le thème « Europe, n'oublie pas tes martyrs ») et des consultations théologiques (neuf églises de tradition syriaque ont participé dernièrement à des consultations de ce type dans l'État du Kerala, dans le sud de l'Inde) et en publiant des ouvrages. Les visites en Autriche des patriarches de l'Église orthodoxe et de l'Église orthodoxe orientale apportent une importante contribution au dialogue entre les religions.

11. Plus récemment, les activités de la Fondation se sont étendues au dialogue interconfessionnel avec l'Islam à l'occasion d'une visite du Ministre égyptien des affaires religieuses à la faculté de théologie catholique de l'Université de Vienne. La reconnaissance de l'Islam par l'État autrichien dès 1912 a créé un climat favorable à l'intégration des quelque 400 000 musulmans qui vivent dans le pays. L'affiliation de tous les musulmans d'Autriche à la communauté islamique d'Autriche peut aussi être considérée comme un fait positif.

C. Azerbaïdjan

12. En 2001, le Gouvernement azerbaïdjanais a créé un comité des associations religieuses qui est chargé d'enregistrer toutes les communautés religieuses actives et de promouvoir le dialogue entre les religions. Ce comité a enregistré plus de 320 communautés religieuses et est le principal organisme public promouvant le dialogue entre les religions dans le pays. En 2003, il a tenu 12 séminaires sur l'histoire de diverses religions à l'intention de différentes communautés, dont les chrétiens orthodoxes, les juifs, les catholiques et les baptistes. Un de ces séminaires a été consacré aux relations entre l'État et les religions.

13. En 2003 et 2004, le Comité des associations religieuses a également tenu un certain nombre de conférences internationales, dont une sur le thème « Religions et démocratie : théorie et pratique historique ». En septembre 2003, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, il a tenu un séminaire sur le droit des peuples à la paix et sur l'importance de promouvoir une culture de la paix et la tolérance religieuse entre les différentes confessions et, en octobre de la même année et conjointement avec l'Université américaine de Georgetown, un séminaire sur la tolérance religieuse en Azerbaïdjan et aux États-Unis d'Amérique. Il a en outre tenu en 2004, à l'intention de différentes confessions, une série de séminaires qui visaient à faire déboucher la tolérance religieuse sur le dialogue et la coopération entre les religions.

14. En octobre 2004, 40 communautés religieuses ont créé l'Unité des communautés religieuses d'Azerbaïdjan au nom de la paix et de l'armistice, qui a lancé un projet pilote intitulé « Les communautés religieuses contre le VIH/sida » en mai 2005.

D. Bélarus

15. Au Bélarus, il existe 2 971 organisations religieuses représentant 25 confessions et sectes et 80 % de la population est orthodoxe russe et 14 % catholique. Le Gouvernement joue un rôle important dans la promotion du dialogue entre les religions, au moyen, en particulier, de centres publics internationaux tels que le Centre éducatif chrétien Saints Cyril-et-Mefody, l'Institut de théologie Saints

Cyril-et-Mefody de l'Université du Bélarus et l'Institut du dialogue religieux et des communications interreligieuses de l'exarchat du Bélarus, sous la direction du Métropolitain Filaret de Minsk et Slutsk, l'exarque patriarcal du Bélarus.

16. Le but principal de ses activités de promotion est de faire connaître les différentes confessions et de favoriser les échanges d'informations et les échanges culturels entre leurs fidèles. L'Université du Bélarus tient des conférences théologiques internationales auxquelles participent activement des représentants de différentes confessions chrétiennes. En 2003 et 2004, dans le cadre du programme Ponts européens, elle a tenu une conférence internationale sur le dialogue entre les religions et la réconciliation par l'art, à laquelle ont participé les Églises orthodoxe et catholique et des organisations religieuses musulmanes et juives. La délégation du Conseil œcuménique des Églises s'est rendue à Minsk en juin 2004 sous la direction du Secrétaire général du Conseil. Un certain nombre de conférences interreligieuses régionales ont également été organisées par d'autres universités bélarussiennes à Grodno, Vitebsk et Brest.

E. Géorgie

17. Plusieurs religions coexistent pacifiquement en Géorgie depuis très longtemps. Aux termes de son article 9, la Constitution géorgienne garantit une liberté complète de croyance et de religion et reconnaît le rôle particulier de l'Église orthodoxe autocéphale de Géorgie dans l'histoire de la Géorgie et son indépendance par rapport à l'État géorgien. Les relations entre les deux entités sont déterminées par un accord constitutionnel pleinement conforme aux normes internationales.

18. Actuellement, il n'existe en Géorgie aucun texte de loi concernant l'enregistrement des organisations religieuses, lesquelles jouissent d'une grande liberté. Bien qu'elle soit généralement tolérante à l'égard des groupes religieux minoritaires, la population demeure méfiante à l'égard des groupes ou sectes religieux non traditionnels. Un tribunal géorgien a récemment condamné à la prison un ancien prêtre orthodoxe dont les partisans s'étaient violemment attaqués à des minorités religieuses non traditionnelles à plusieurs reprises. Ces derniers temps, la société géorgienne se dirige vers une compréhension plus claire de l'intolérance et de l'extrémisme religieux et prend plus clairement position contre eux.

F. Indonésie

19. Le Gouvernement indonésien a rendu compte des diverses initiatives lancées en vue de favoriser le dialogue entre les religions. Une conférence internationale des érudits musulmans s'est tenue à Jakarta, du 23 au 25 février 2004, en collaboration avec Nahdhatul Ulama, la plus grande organisation musulmane du pays, représentant l'islam sunnite. Cette manifestation visait à promouvoir la religion musulmane envisagée comme « rahmatan lil alamin » (compassion pour l'univers), étant donné que les principes et les préceptes de l'islam obligent l'ensemble de la communauté musulmane à voir dans la paix, la justice, la liberté, la modération, la tolérance, l'équilibre, la consultation et l'équité les fondements de la vie. La conférence a donné lieu à la Déclaration de Jakarta qui préconise, entre autres, le renforcement d'un dialogue constructif et interactif et l'action internationale en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité, tout en favorisant les principes

du respect mutuel, de la tolérance et de la cohabitation pacifique à l'échelle du monde. Les participants à la conférence sont convenus de mettre en place un mécanisme qui permettra d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action et d'échanger des vues sur les stratégies potentielles, tous les deux ans. Un secrétariat sera créé à l'appui de ce mécanisme.

20. En outre, une manifestation consacrée au dialogue international sur la coopération entre les religions, ayant pour thème l'expansion de la communauté et son harmonie, s'est tenue à Yogyakarta, les 6 et 7 décembre 2004. Cette manifestation était parrainée par le Gouvernement australien et Muhammadiyah, deuxième grande organisation musulmane indonésienne, et a rassemblé environ 150 représentants venus de 14 pays, dont d'éminentes personnalités religieuses et des notables. Elle visait la formulation d'une proposition sans exclusive, afin de dépasser les différends et de trouver des terrains d'entente particuliers pour une coopération concrète. La conférence a servi de tremplin à la création de réseaux régionaux en faveur de la compréhension et de la tolérance entre les religions.

21. Conformément à la décision prise à l'occasion de la tenue de la Réunion Asie-Europe en octobre 2004, le Gouvernement indonésien, en collaboration avec le Gouvernement britannique et la Commission européenne, lancera une initiative en faveur du dialogue entre les religions, dans le cadre d'une conférence prévue pour juillet 2005.

22. Dans le contexte pluriculturel qui caractérise le monde d'aujourd'hui, le dialogue entre les religions devrait être encouragé à tous les niveaux de la société, de façon qu'il contribue à l'harmonie des relations, tant entre les individus qu'entre les États. La reconnaissance de la pluralité des cultures du monde devrait se traduire par le respect de l'intégrité souveraine de toutes les nations et l'engagement assidu des pays développés à aider les pays en développement. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies peut permettre d'atteindre ce noble objectif. Divers segments de la société, tels que les groupes religieux, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales, devraient également être incités à participer au processus de façon qu'il puisse porter ses fruits.

G. Italie

23. Dans le cadre de son action de promotion du dialogue entre les religions, le Gouvernement italien a soutenu la création en 2004 de la fondation de droit privé, « Observatoire de la Méditerranée ». La fonction première de cette fondation est de créer un « club de Rome », constitué de personnalités des pays méditerranéens, en particulier de la rive sud, et doté d'une dynamique de rencontres périodiques consacrées à des thématiques politiques, sociales et économiques. Le dialogue entre les religions monothéistes est ainsi une composante essentielle des activités de l'Observatoire, qui a organisé trois grands événements depuis ses débuts : a) la Conférence sur l'islam et la paix à Rome en octobre 2004, occasion d'un échange avec des personnalités éminentes du monde musulman; b) les rencontres « Sponde » (rives) sur les problématiques de la région, dont une journée a été récemment consacrée au dialogue entre les religions; et c) un cycle de grandes conférences par des personnalités méditerranéennes.

24. Par ailleurs, l'Italie a apporté une contribution essentielle à la création de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures en

avril 2005. Basée à Alexandrie, en Égypte, cette fondation favorise un concept dynamique du dialogue entre les civilisations, en encourageant les coopérations intellectuelles qui ne manqueront pas d'intégrer le dialogue entre les religions. Dans le cadre d'un projet intitulé « Avenue des perspectives multiples », une étude a été faite sur les manuels scolaires et programmes d'enseignement concernant le pluralisme religieux. Cette étude se concrétisera par des projets pilotes dans plusieurs écoles de vocation religieuse des trois religions monothéistes.

H. Kazakhstan

25. Le premier Congrès de dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, tenu à Astana, les 23 et 24 septembre 2003, fut le premier du genre. Organisée à l'initiative du Président kazakh, cette manifestation a reçu l'appui des dirigeants politiques du monde entier. La déclaration adoptée à l'issue du Congrès transmettait un message clair, à savoir que des individus de confessions et d'origines ethniques différentes pouvaient et devaient vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Des responsables religieux – musulmans, chrétiens, bouddhistes, juifs, hindous, taoïstes, entre autres – ont déclaré que l'extrémisme, le terrorisme et les autres formes qu'emprunte la violence perpétrée au nom de la religion étaient totalement étrangers à une compréhension véritable de la religion et, partant, devaient être rejetés car ils représentaient une menace pour la vie humaine. Ils ont souligné que le dialogue entre les religions était essentiel au développement social et à la promotion du bien-être de tous les peuples, ainsi qu'à la promotion de la tolérance, de la compréhension mutuelle et de l'harmonie. Ils se sont engagés à entretenir régulièrement le dialogue et à se retrouver à Astana dans trois ans. La Déclaration a été publiée comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

26. En octobre 2004 et mai 2005, le Kazakhstan a accueilli les réunions du secrétariat du Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, qui ont été l'occasion pour les représentants d'examiner et d'approuver les projets relatifs à la tenue du deuxième Congrès plénier, prévu pour septembre 2006, à Astana. En vue d'élargir les débats, des scientifiques, des hommes d'État et des personnalités publiques seront invités à y prendre part. Cette manifestation devrait être l'occasion d'appeler la communauté internationale à prendre des mesures radicales pour lutter contre la pauvreté, la maladie et l'injustice sociale qui sont autant de ferments de l'extrémisme religieux. Des résolutions particulières appelleront sans doute les dirigeants engagés dans des conflits à rechercher un règlement pacifique.

27. On s'emploie à l'heure actuelle à obtenir une coordination plus étroite entre le Congrès et les organisations internationales et régionales, et avant tout l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne le dialogue entre les religions, élément important de la culture de paix et du dialogue entre les civilisations.

I. Malaisie

28. Le Gouvernement malaisien a rappelé que le pays regroupait les traditions hindoues et bouddhistes, les valeurs confucéennes et taoïstes, le christianisme sous ses diverses dénominations et les pratiques religieuses et juridiques sikhes et

musulmanes. À l'heure actuelle, l'islam est la religion officielle et les musulmans constituent le plus grand groupe religieux du pays (64,4 % de la population). Toutefois, le droit à la liberté est protégé par la Constitution et d'autres religions sont librement pratiquées, dans un climat de tolérance et d'harmonie.

29. Le Gouvernement et la société civile ont pris diverses mesures en vue de promouvoir le dialogue entre les religions dans le pays. Plusieurs fêtes religieuses et culturelles ont officiellement été reconnues comme jours fériés. Il en est résulté une meilleure compréhension, une plus grande harmonie et plus de tolérance, notamment grâce à la pratique des célébrations conjointes et des journées portes ouvertes.

30. En mai 2004, le Premier Ministre malaisien a présenté le concept d'islam hadhari (islam et vie civile), dont les principes visent l'instauration d'un gouvernement juste, un développement économique global et équilibré, l'amélioration de la qualité de la vie, les soins aux minorités et aux femmes et l'enseignement de valeurs culturelles et morales solides. L'objectif étant de gérer équitablement un pays qui présente une pluralité des races et des religions. À cet égard, le Cabinet du Premier Ministre a annoncé une campagne nationale en vue de faire connaître le concept et ses principes, d'éviter tout malentendu et de faire valoir cette approche du développement et du progrès pour le pays.

31. La Malaisie est parvenue à une harmonie raciale et religieuse grâce à une administration intelligente des relations entre les races qui passe par le partage des pouvoirs et une gestion de l'économie axée sur la promotion de la croissance et la distribution équitable des richesses et des avantages. Le Gouvernement s'est aussi assuré de l'harmonie raciale et religieuse grâce à l'éducation à tous les niveaux. Il a pris des mesures institutionnelles telles que la création d'un Ministère de la femme, de la famille et du développement de la communauté, de l'Institut de la pensée et de la civilisation islamiques et de l'Institut de la compréhension islamique. Ce dernier, dont le mandat est de promouvoir la compréhension de l'islam dans le pays, a lancé diverses initiatives visant à favoriser le dialogue entre les religions, telles que des tribunes religieuses radiophoniques, la publication d'articles dans la presse locale, la parution d'un journal de l'Institut, la recherche et la participation aux conférences nationales et internationales sur le dialogue entre les religions. Les travaux de l'Institut ont permis de combler le fossé entre les divers groupes religieux que compte le pays.

32. Les organisations non gouvernementales ont contribué à promouvoir le dialogue entre les religions. En avril 2002 et mars 2003, la Commission des droits de l'homme de la Malaisie (Suhakam) a organisé, à Kuala Lumpur, un dialogue entre les religions auquel ont participé des représentants du Département du développement islamique, de l'Association des Ulama et du Comité consultatif des bouddhistes, des chrétiens, des hindouistes et des sikhs.

33. À l'échelon international, la Malaisie a récemment accueilli la réunion inaugurale de la Commission des personnalités éminentes de l'Organisation de la Conférence islamique, du 27 au 29 janvier 2005, à Putrajaya. Les participants ont établi un plan global visant la promotion, au sein des cercles islamiques et de façon universelle, de politiques et de programmes relatifs à la modération éclairée, en accord avec les préceptes de l'islam et ses principes de tolérance, d'émancipation et de célébration de l'humanité. Ils ont mis en relief des propositions visant le dialogue

entre les cultures et les religions, y compris par l'entremise des organisations régionales et multilatérales.

J. Malte

34. À Malte, l'éducation est un moyen de promouvoir la tolérance et la paix à long terme. Grâce au programme d'études obligatoires, l'instruction ne mène pas seulement à la tolérance et à la coexistence pacifique mais aussi à la création d'un environnement social de qualité dans lequel autrui est respecté et accepté plus pour ce qu'il est que pour ce qu'il possède. La liberté de conscience et de culte est pleinement reconnue par la Constitution et nul ne reçoit une instruction religieuse contre son gré ou si, pour les mineurs, les parents s'y opposent. Les musulmans ont leur école. Les Journées internationales de la tolérance et pour l'élimination de la discrimination raciale sont célébrées dans les établissements scolaires.

35. Si la religion catholique est enseignée dans les écoles publiques, les élèves sont également informés des autres grandes religions. Toutefois, étant donné le temps limité imparti à l'enseignement religieux, il ne s'agit pas d'une information détaillée. Il convient aussi de rappeler que la majorité de la population revendique son appartenance à l'Église catholique romaine, ce qui limite la pertinence d'une étude comparative des religions.

36. Malte a accueilli des conférences sur le dialogue entre musulmans et chrétiens, ainsi que des réunions œcuméniques entre diverses branches de la chrétienté. La société biblique maltaise fut la première société biblique catholique à intégrer la United Bible Society (Société biblique unifiée).

K. Niger

[Original : français]

37. Le Gouvernement nigérien a fait état des activités menées par les autorités pour promouvoir le dialogue interreligieux. Il s'agit notamment de : a) l'institutionnalisation d'un cadre formel dénommé Commission nationale du dialogue social regroupant les partis politiques, les associations religieuses et les représentants de la société civile en vue de résoudre pacifiquement les éventuels conflits; b) l'accord de paix intervenu le 24 avril 1995 entre le Gouvernement et la rébellion armée du Nord ayant abouti à la célébration d'une journée nationale de la concorde, le 24 avril de chaque année, qui donne l'opportunité aux communautés de réitérer leur adhésion à la culture de la paix; c) la création des commissions foncières regroupant toutes les couches socioprofessionnelles au niveau des départements en vue de prévenir et de gérer les conflits fonciers dans leurs terroirs respectifs, ce qui a significativement contribué à la coexistence pacifique entre les populations.

L. Les Philippines

38. Le Gouvernement philippin a souligné qu'il était résolu à tirer parti de la coopération œcuménique en tant que moyen important de réaliser la paix. Cela revêt une importance particulière dans un pays où coexistent l'islam, le christianisme, les

Lumads et d'autres peuples autochtones. Face aux différences entre les cultures et les confessions qui ont abouti à des affrontements violents dans le pays, la coopération entre les religions s'est révélée efficace pour œuvrer avec ces trois principaux groupes, en particulier sur l'île pluriculturelle de Mindanao. La conduite de dialogues œcuméniques à l'échelon local figure parmi les stratégies prioritaires définies dans le cadre de la composante Établissement de la paix et prévention des conflits du chapitre 14, intitulé « Harmonie nationale : le processus de paix », du plan de développement à moyen terme des Philippines pour la période 2004-2010.

39. Le dialogue œcuménique aux Philippines a été la réponse adoptée par les pouvoirs publics pour prévenir les conflits. Des mécanismes et des structures ont été mis en place en vue de parvenir à cette fin, notamment le Forum des évêques et des oulémas (BUS), le Centre pour la paix établi à Zamboanga et l'organisation Artisans de la paix de Mindanao, qui ont tous été établis pour répondre aux différents besoins de dialogue au fil du temps. Le Forum des évêques et des oulémas, en particulier, est un organisme régional regroupant des dignitaires religieux influents qui représentent les trois principaux groupes de population vivant à Mindanao. Disposant d'un vaste réseau d'institutions et réputé comme étant un acteur de premier plan pour promouvoir la paix et la stabilité, le Forum a organisé plusieurs dialogues qui ont influé sur les orientations et décisions prises par l'administration locale et par la société civile dans la région. Par ailleurs, afin de lutter contre la pauvreté dans les communautés musulmanes en proie à la pauvreté, le Forum a été rebaptisé Conférence des évêques et des oulémas (BUCI) et a ainsi reçu un appui financier du Bureau du Conseiller présidentiel sur le processus de paix pour des projets visant à promouvoir le dialogue entre les cultures et les religions. Une attention particulière a en outre été accordée au rôle joué par les groupes autochtones et les femmes dans les dialogues interconfessionnels.

40. Au niveau régional, les Philippines ont activement participé au Dialogue sur la coopération œcuménique, qui s'est tenu en Indonésie en décembre 2004. La délégation philippine a proposé la création d'un forum permanent pour le dialogue et la coopération entre les religions en Océanie et dans la région de l'Asie du Sud-Est. Elle a en outre offert d'accueillir la prochaine réunion œcuménique régionale en décembre 2005. La délégation doit à présent s'employer à élargir le groupe d'organisation à d'autres dignitaires des différentes confessions, faire appel à la société civile et aux institutions culturelles et lancer des activités en vue de l'organisation d'un sommet œcuménique national sous l'impulsion de la société civile, en septembre 2005, durant le mois national de sensibilisation à la paix.

41. Les Philippines participent à l'initiative de dialogue entre les religions lancée à l'occasion de la Réunion Asie-Europe et ont, dans ce cadre, coparrainé le Dialogue œcuménique de Bali en juillet 2005. À leur initiative, l'Assemblée générale a adopté la résolution 59/23 relative à la promotion du dialogue entre les religions, qui était coparrainée par 24 pays. En association avec d'autres pays, les Philippines ont organisé la Conférence sur la coopération œcuménique pour la paix au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 22 juin 2005. Cette conférence était une première dans la mesure où elle a permis de présenter le partenariat tripartite établi entre plusieurs États Membres, le système des Nations Unies (par le biais de l'UNESCO, du Département des affaires économiques et sociales et de la Banque mondiale) et la société civile, sous la houlette du Comité des organisations non gouvernementales d'inspiration religieuse. Les Philippines appuient d'autres initiatives internationales complémentaires, qui se renforcent mutuellement.

42. Le Gouvernement philippin est d'avis que l'entente entre les religions est la principale solution pacifique et durable pour prévenir les conflits et lutter contre le terrorisme. La lutte antiterroriste est peut-être la réponse immédiate, mais les programmes socioéconomiques, les stratégies à moyen terme et le dialogue entre les religions sont au centre des efforts visant à abolir la discrimination et les préjugés interculturels qui sont profondément ancrés. C'est pourquoi le Gouvernement est fermement résolu à établir des centres de dialogue œcuménique dans tout le pays, en partenariat avec les organisations non gouvernementales locales et les groupes religieux. Les pouvoirs publics mettent en outre au point un module d'éducation pour la paix faisant une large place à la diversité culturelle et au respect des différentes religions, qui sera enseigné dans les écoles à travers tout le pays.

M. Portugal

43. Le Gouvernement portugais a indiqué que les premières initiatives visant à promouvoir le dialogue entre les religions ont été lancées dans le cadre du Secrétariat interculturel, organe interministériel créé en 2001 par la présidence du Conseil des ministres et le Ministère de l'éducation afin de promouvoir l'éducation interculturelle. Compte tenu de la relation étroite qui existe entre l'éducation interculturelle et le dialogue entre les religions, le Secrétariat publie chaque année un calendrier pluriconfessionnel où figurent les fêtes les plus représentatives du bouddhisme, du christianisme, de l'hindouisme, de l'islam et du judaïsme, ainsi qu'une description et des renseignements sur ces religions. Une équipe de représentants du Secrétariat a participé à plusieurs conférences et séminaires européens et internationaux. En novembre 2004, le Secrétariat a lancé une nouvelle publication, intitulée *Olhar o patrimonio religioso, entender a cultura* (Observer le patrimoine religieux, comprendre la culture). Conçu à l'intention des écoles, ce document est disponible dans différents lieux de culte de la ville de Lisbonne.

44. En décembre 2004, le Conseil des ministres a adopté une résolution intitulée « Mission pour le dialogue avec les religions », qui comporte un plan d'activités approuvé, prévoyant notamment : a) des cours sur les relations entre les cultures et les religions conçus à l'intention des enseignants et autres travailleurs qui sont en contact avec des personnes de diverses sensibilités religieuses; b) la création d'un groupe consultatif représentant les principales communautés religieuses; c) la publication de textes importants des différentes religions, qui visent à promouvoir les connaissances ainsi que l'entente et le respect mutuels.

N. Qatar

45. Les autorités qatariennes ont souligné l'importance du dialogue entre les religions comme moyen d'encourager la tolérance et de trouver un dénominateur commun entre les membres de la société. Les religions et les croyances étant les fondements des civilisations et les caractéristiques essentielles des identités culturelles, elles doivent faire partie intégrante du plus large dialogue entre les cultures. Le rôle joué par l'ONU et l'UNESCO est déterminant pour instaurer la paix dans le monde. Les colloques, les conférences et autres rencontres culturelles internationales offrent des moyens importants de promouvoir le dialogue pour faciliter la compréhension des cultures et des religions. Pour tirer le meilleur parti possible de ces manifestations, il faut souligner leur dimension intellectuelle et

objective plutôt que leur dimension politique et permettre une véritable liberté pour aborder des questions capitales et étudier les moyens de les résoudre. Le cercle des participants à ces manifestations devrait en outre être élargi aux diverses orientations et institutions religieuses, en se servant des conférences récentes, telles que celle qui s'est tenue au Qatar, comme point de départ pour organiser des rencontres mondiales de plus vaste portée. Par ailleurs, il importe de sélectionner des dignitaires religieux efficaces pour qu'ils participent à ces rencontres et d'y associer les médias en vue de les faire plus largement connaître. Le dialogue entre les religions doit aussi permettre de mettre l'accent sur l'unicité des origines de l'humanité et la diversité actuelle en tant que phénomène naturel.

O. Serbie-et-Monténégro

46. Conformément à la Charte des droits de l'homme, des droits des minorités et des libertés civiles de Serbie-et-Monténégro, les communautés religieuses sont séparées de l'État et peuvent réglementer en toute indépendance leur organisation interne, leurs activités religieuses et leurs rites. La coopération interreligieuse est principalement organisée par les organisations confessionnelles mêmes et libre de toute ingérence de la part de l'État. Toutefois, conscient de la nécessité de promouvoir une meilleure compréhension entre les religions, le Gouvernement fournit une assistance financière aux rassemblements et manifestations interconfessionnels mis sur pied par des organisations confessionnelles afin de débattre de questions sociales, historiques, culturelles et de civilisation. Le Gouvernement encourage tout particulièrement et finance des projets culturels organisés en commun par diverses organisations confessionnelles afin de promouvoir les valeurs religieuses universelles et de démontrer qu'elles sont compatibles avec celles de la civilisation moderne.

47. En République serbe, des efforts ont été déployés pour renforcer le dialogue entre religions dans la sphère politique. Ainsi, le Conseil des minorités nationales de la République, aux travaux duquel participe le Ministère du culte, consulte les organisations confessionnelles sur toutes les questions importantes. Il demande aux organisations confessionnelles d'aider à régler les différends interethniques et à soulager les tensions qui en découlent. Dans la République du Monténégro, le Conseil pour la protection des droits des membres de groupes nationaux et de minorités ethniques a été créé afin de maintenir et de promouvoir l'identité des intéressés. Le Conseil se compose de tous les leaders religieux et est dirigé par le Président de la République.

48. La promotion du dialogue interreligieux passe par une sensibilisation de l'opinion au lien unissant les religions à la liberté de pensée et de conscience, ainsi qu'au rapport entre religion, éthique et valeurs sociales. Quant aux campagnes publiques pour la promotion des droits de l'homme en général, et de la liberté de pensée, de conscience et de religion en particulier, elles sont essentiellement menées au quotidien, par les médias.

49. Les Églises et les communautés religieuses se font largement l'écho de ce lien unissant religion, éthique et valeurs sociales en faisant ouvertement la promotion de leur caractère éthique et de leur contribution à l'édification d'un système fondé sur des valeurs démocratiques. En conséquence, elles sont reconnues et acceptées

comme un important facteur de démocratisation de la société, gage de respect entre groupes sociaux et instrument de règlement des conflits sociaux.

50. Étant donné le rôle clef que joue l'éducation s'agissant de renforcer la compréhension entre les religions et de lutter contre les stéréotypes, les programmes d'enseignement primaire et secondaire comportent des éléments qui contribuent à la connaissance des religions et des cultures présentes dans le pays et à l'étranger, ainsi qu'à la promotion de la tolérance religieuse et culturelle.

51. Dans les écoles élémentaires et secondaires de la République serbe, un enseignement religieux est régulièrement dispensé comme matière facultative. Les programmes et les manuels d'enseignement sont rédigés par la Commission gouvernementale de l'éducation religieuse dans l'enseignement public. Composée de représentants de toutes les confessions professées en Serbie, cette commission a principalement pour tâche d'harmoniser les programmes scolaires et de les élaborer de manière à inciter les écoliers à connaître d'autres religions et à promouvoir la tolérance et le dialogue.

52. Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir le dialogue interreligieux, des mesures sont prises pour protéger le patrimoine culturel et, au premier chef, les sanctuaires religieux. La Serbie-et-Monténégro est partie aux traités internationaux pertinents. Conformément à la législation nationale, les Églises et les communautés religieuses s'occupent de la tenue des lieux de culte, dont elles sont propriétaires. Toutefois, l'entretien et la restauration de tels lieux sont assurés par des institutions spécialisées de l'État et financés au moyen de fonds imputés sur le budget public.

P. République arabe syrienne

53. Le Gouvernement de la République arabe syrienne souligne que la société syrienne est une famille unie et unique. Musulmans et chrétiens partagent le même patrimoine et les mêmes valeurs nationales, dans un esprit de fraternité. Cette harmonie est profondément enracinée dans l'histoire du pays, et rend par conséquent inutile tout dialogue oiseux qui contredirait cette réalité sociale.

Q. Ukraine

54. Le Gouvernement ukrainien souligne que la Constitution du pays reconnaît expressément la liberté de religion. En outre, une loi particulière a été adoptée afin de garantir et de protéger la liberté de conscience et de culte. Cette législation encourage également le dialogue entre religions.

III. Points de vue des organismes des Nations Unies

A. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

55. Reconnaissant qu'en l'état actuel du monde, le dialogue doit traiter toute une série de questions et de paramètres sociopolitiques complexes, l'UNESCO a élargi la portée des activités qu'elle mène dans le cadre du dialogue entre les civilisations,

les cultures et les peuples, en définissant des mesures concrètes à prendre à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale.

56. Un dialogue thématique sur les nouvelles approches et les mesures concrètes dans le dialogue entre civilisations a été organisé par le Conseil exécutif de l'UNESCO en octobre 2004, qui a souligné l'importance croissante accordée au dialogue par tous les États membres, mus qu'ils sont par un sentiment commun de vulnérabilité et de responsabilité qui en découle. Se fondant sur un document d'information du secrétariat, le débat a également préconisé l'instauration d'une autoréflexion sur l'altérité et indiqué la nécessité de promouvoir le respect d'autrui. À cet égard, il faudrait que toutes les civilisations deviennent des « civilisations de l'apprentissage », propres à favoriser un vaste dialogue mutuel et interne.

57. Le dialogue interreligieux, qui s'insère dans le cadre plus large du dialogue interculturel, a principalement pour objet de promouvoir le dialogue entre les différentes religions et confessions afin d'accroître la connaissance mutuelle des traditions spirituelles et des valeurs qui les sous-tendent, renforçant ainsi la compréhension entre les collectivités culturelles élargies. À cet égard, le nouveau projet de budget-programme pour 2006 et 2007, établi par le Directeur général, en vue de le soumettre, pour examen, au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'UNESCO, a qualifié la promotion du dialogue interconfessionnel d'activité phare de l'organisation.

58. Ces dernières années, l'UNESCO a régulièrement rassemblé d'éminentes personnalités des religions monothéistes, représentant des traditions spirituelles, et des communautés intellectuelles diverses, dans le cadre de réunions thématiques fondées sur la recherche interdisciplinaire, souvent avec l'appui du réseau de chaires de l'UNESCO. En règle générale, la priorité a été accordée aux pays à économie en transition, ou se trouvant dans des situations d'après conflit, où des échanges culturels et des influences réciproques considérables ont joué un rôle historique dans la constitution du pays. Tel a été manifestement le cas en Asie, avec l'initiative « L'étude intégrale des routes de la soie : routes du dialogue », cas illustré plus récemment par la notion de patrimoine commun et d'identité plurielle, apparue à la faveur de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002) et du trentième anniversaire de la Convention du patrimoine mondial.

59. Actuellement, il est de plus en plus reconnu qu'il faut élargir le dialogue interreligieux pour contribuer systématiquement à la cohésion et à la stabilité sociales dans le monde entier. Les leaders religieux sont invités à insister, au sein de leurs congrégations et parmi leurs fidèles, sur le principe du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, et en particulier sur l'ensemble universellement accepté de valeurs éthiques communes.

60. Il convient de renforcer l'action concrète et efficace dans ce domaine. L'éducation, et en particulier une éducation de qualité qui vise fondamentalement à la révision des manuels d'enseignement, à la formation des enseignants et à l'élimination des stéréotypes, ainsi qu'à la promotion de l'entente entre les cultures, des valeurs universelles, des droits de l'homme, d'une éducation multilingue et d'une évolution des mentalités sur les rôles dévolus aux deux sexes, se révélera essentielle à cet égard.

61. La diversité et le patrimoine culturels, – manifestation la plus concrète de la créativité et de l'activité humaines – deviennent également fondement de l'identité

et facteur de dialogue et de réconciliation. Que ce soit sous sa forme matérielle ou immatérielle, le patrimoine culturel incarne les valeurs symboliques de l'identité culturelle et constitue une référence fondamentale pour la construction des sociétés. Par conséquent, il faut continuer de mettre l'accent sur les liens existant entre la défense de la diversité culturelle, la sauvegarde du patrimoine culturel et la recherche d'un développement durable.

62. Toutes ces activités et orientations font l'objet d'un document général soumis par le Directeur général au Conseil exécutif de l'UNESCO en avril 2005.

63. Forte de l'expérience acquise lors du Sommet régional sur le dialogue interreligieux et interethnique qui s'est tenu en décembre 2004 à Tirana, l'UNESCO s'emploiera, dans le domaine du dialogue interreligieux, à élaborer et à diffuser des éléments d'information concernant un dialogue ouvert entre individus et groupes de différentes cultures et religions afin de créer de nouvelles plates-formes pour une coexistence harmonieuse et de trouver de nouveaux moyens de satisfaire les intérêts et les besoins mutuellement reconnus.

64. En décembre 2003, l'UNESCO a organisé un congrès international sur le dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu à Abuja. Les travaux de ce congrès ont été récemment publiés par l'Université du Nigéria à Nsukka.

65. Le 5 avril 2005, l'UNESCO a organisé une manifestation internationale largement médiatisée à l'occasion de laquelle les Présidents de la République islamique d'Iran et de la République algérienne se sont exprimés sur l'avenir du dialogue entre les civilisations, y compris entre les religions et les confessions¹. Devant un parterre de ministres, de représentants des États membres de l'UNESCO, de leaders religieux de toutes les confessions, d'intellectuels et d'experts, l'un et l'autre dirigeants ont fait part de leur vision de l'avenir. Le Président de la République islamique d'Iran a proposé la création d'une institution, sous l'appellation de « Forum international pour le dialogue entre les civilisations ». Le concept motivant la création de cette nouvelle entité souligne l'importance de l'avènement de la paix et de la justice, de la promotion de la spiritualité et de la morale, et du rejet et de l'élimination de la violence et du terrorisme à l'échelle nationale, régionale et internationale. Il indique en outre la nécessité actuelle, pour les institutions internationales engagées dans le discours sur le dialogue, y compris pour l'UNESCO, de trouver des mécanismes appropriés permettant d'agir en transcendant les civilisations.

66. Les 9 et 10 mai 2005, l'UNESCO a participé à une conférence, organisée à Téhéran par le Département de l'environnement de la République islamique d'Iran et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sur le thème de l'environnement, la paix et le dialogue entre les civilisations et les cultures. La conférence a souligné le rôle que jouent les leaders spirituels et les approches d'inspiration religieuse pour relever les défis en présence².

¹ Voir <<http://www.unesco.org/dialogue/en/news.html>>.

² Voir <www.iisd.ca/sd/sdter>.

B. Fonds des Nations Unies pour la population

67. La Conférence internationale sur la population et le développement et les négociations préparatoires qui l'ont précédée ont été placées sous le signe d'une convergence générale de vues sur des questions sensibles telles que la santé génésique, l'égalité et l'équité entre les sexes, et l'autonomisation de la femme. Les négociations y relatives ont été facilitées par l'insertion dans le Programme d'action de la Conférence d'un paragraphe faisant expressément référence à la prise en compte des valeurs religieuses et morales dans la mise en œuvre de ses recommandations.

68. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui avait déjà reconnu ce besoin essentiel et admis que, pour être réalisés, les objectifs de développement ne sauraient être confiés à une institution ou à une stratégie unique, s'est engagé dans une collaboration croissante avec des membres de communautés religieuses, non seulement pour renforcer la poursuite des objectifs du Fonds, mais également pour jeter des ponts, sur la base d'un dialogue et d'un respect mutuels, entre le système des Nations Unies, les principes qu'il défend et les différentes institutions religieuses du monde.

69. Dans le cadre de cet engagement, le FNUAP part du principe que la religion est un dénominateur commun des peuples. Les religions comptent dans leurs rangs des fidèles actifs dans la vie publique, qui définissent des priorités, façonnent des politiques, mobilisent des ressources et exécutent des programmes. Beaucoup sont des hommes et des femmes destinataires des stratégies et des programmes du FNUAP. Loin d'en être de simples bénéficiaires passifs, les croyants sont à même d'inciter les communautés à se placer sur le devant de la scène et à rechercher des solutions auprès des pouvoirs publics et d'autres acteurs sur des questions allant de la violence à l'égard des femmes à la planification familiale en passant par la mortalité maternelle. Certaines des grandes religions sont très présentes dans les villages, les villes et les cités, où elles ont mis sur pied de vastes réseaux d'écoles, d'universités, de banques, de communications et de médias, ainsi que de systèmes de soins de santé et de protection sociale. Le travail du FNUAP aux chapitres de la santé et des droits génésiques, de la population et du développement, se fonde sur les principes de la reconnaissance et du respect de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité des hommes et des femmes – ces pratiques mêmes que, fondamentalement, les traditions religieuses préconisent.

70. L'engagement, le dialogue et les partenariats du FNUAP ont permis d'obtenir des résultats qui ont profité aussi bien au FNUAP qu'aux institutions religieuses. Ainsi, dans plusieurs pays d'Afrique, la coopération avec des leaders religieux chrétiens et musulmans s'est traduite par la mise sur pied d'activités éducatives et opérationnelles dans les services de santé génésique. Le FNUAP appuie également des manifestations axées sur la perception religieuse de la planification familiale, qui contribuent à rectifier d'éventuelles erreurs de jugement et qui permettent la tenue de vastes débats sur ces questions. Un travail en commun avec des groupements religieux et interconfessionnels est mené à bien pour la prévention du VIH/sida, en particulier en Afrique, et un travail de sensibilisation analogue a été entamé sur la question des mutilations génitales féminines et des mariages précoces. Ainsi, les initiatives du FNUAP visant à tirer parti du potentiel considérable qu'offrent les religions constituent un pas dans la bonne direction.

C. Département de l'information publique

71. La promotion du dialogue interreligieux dans le cadre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations est une question prioritaire pour le Département de l'information publique. Afin d'examiner les diverses manifestations de l'intolérance et d'étudier les moyens de promouvoir le respect et l'entente entre les peuples, le Département a lancé, en 2004, un cycle de séminaires intitulé « Unlearning Intolerance » (Désapprendre l'intolérance), dont le premier était axé sur l'antisémitisme et le deuxième sur l'islamophobie. Le troisième, qui se tiendra conjointement avec la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai), étudiera comment contrer le rôle – potentiel ou réel – des médias s'agissant d'attiser l'intolérance.

72. Ouvert à la participation de représentants du monde associatif, des religions et des milieux universitaires, ce cycle devrait permettre d'examiner comment l'intolérance, partout où elle existe et pour quelque motif que ce soit, pourrait être « désapprise » grâce à l'éducation, à l'inclusion de l'autre et à l'exemple personnel. Attestant de l'intérêt suscité par ces séminaires, de nombreuses organisations de la société civile ont dit souhaiter étudier des moyens de travailler avec le Département.

73. Ces efforts ont également bénéficié des activités des centres d'information des Nations Unies avec, notamment, un séminaire sur le dialogue interreligieux organisé par le Centre d'information d'Harare, un concours d'affiches mis sur pied par le Bureau d'Erevan et des tables rondes pour la presse organisées par les bureaux de Minsk et d'Almaty. Le Centre d'information de Sydney a pu, quant à lui, faire publier des annonces sur le thème de la tolérance dans le journal australien *Sydney Morning Herald*, avec le concours de l'agence de publicité Saatchi and Saatchi.